

LA MACHINE DE GUERRE ANTISOCIALE EST EN MARCHÉ

Emmanuel Macron nous l'a annoncé : il ne veut pas perdre de temps pour sa nouvelle réforme du droit du travail. L'orientation est déjà fixée : donner au patronat le pouvoir de faire le droit en s'affranchissant une bonne fois pour toutes du « principe de faveur » qui a été au cœur de la construction historique du droit du travail en France.

CONTRE LES TRAVAILLEURS, UNE LOI AU SERVICE DES PATRONS

La logique de cette loi, qui modifie le référendum d'entreprise, met fin au compte pénibilité et permet de licencier à moindre coût, est de poursuivre la dérégulation en renvoyant à la négociation d'entreprise le soin de fixer la norme en matière de droit du travail. Il s'agit ainsi d'achever l'inversion de la hiérarchie des normes : c'est-à-dire **donner la primauté aux accords d'entreprise sur les conventions de branche** et sur la loi. Autrement dit, faire prévaloir les accords là où les salariés sont le plus en position de faiblesse par rapport au patron.

PUBLIC - PRIVÉ : NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Ce projet de loi n'est qu'une première étape avant celle de la casse de la fonction publique.

La logique ? Attaquer le droit du travail privé pour ensuite s'en prendre aux fonctionnaires et leur appliquer les mêmes mesures en les présentant comme des privilégiés. Cette stratégie de division public/privé avait été mise en œuvre pour les retraites, par exemple.

Que nous promet Macron ? Le non-remplacement de 120 000 territoriaux, le rétablissement du jour de carence, le gel du point d'indice, l'éclatement de ce dernier selon les trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière).

Diviser pour mieux régner : la politique de Macron est vieille comme le monde !



Allez plus loin : cnt-f.org/urp/2918

DU CODE DU TRAVAIL AUX ACCORDS PAR ENTREPRISE



QUE FAIRE FACE À CETTE NOUVELLE RÉGRESSION SOCIALE ?

Ce scénario n'est pas une fatalité, il ne tient qu'à nous de le faire échouer.

★ **Puisque l'employeur nous met dans les cordes**, qu'il a le rapport de force tant que nous sommes divisés, il faut retrouver l'unité des salariés.

★ **Pour cela, le syndicat CNT est une arme.** Pourquoi ? Parce que le syndicat CNT, c'est vous ! Pas de permanents pour vous dire quoi faire et comment le faire, mais d'autres travailleurs comme vous avec lesquels coopérer, mutualiser et se solidariser afin d'avancer nos revendications et faire reculer le patron. Contactez-nous !

POUR UN AUTRE FUTUR, ORGANISONS-NOUS !

UNION RÉGIONALE DES SYNDICATS CNT DE LA RÉGION PARISIENNE

WWW.CNT-F.ORG/URP

ÎLE-DE-FRANCE

33, rue des Vignoles, Paris xx^e
Permanences : lundi 14h - 19h
et mercredi : 18h - 20h
Tél. : 06 95 45 67 62
Mail : br.rp@cnt-f.org

77 - SEINE-ET-MARNE

1 bis, impasse Émilie,
77500 Chelles
(à 200 m de la gare RER)
Permanences : mercredi 18h - 20h
Tél. : 06 59 36 41 02
Mail : ul.chelles.mlv@cnt-f.org

94 - VAL-DE-MARNE

Bourse du travail de Choisy-le-Roi
27, bd des Alliés, 94600 Choisy-le-Roi
1^{er} étage salle CNT
Permanences : vendredi 17h30 - 19h
Tél. : 06 74 17 60 34
Mail : cnt94@cnt-f.org

95 - VAL-D'OISE

Bourse du travail, Espace Mandela
82, bd du Général-Leclerc,
95100 Argenteuil
Permanences : mardi 13h30 - 16h
et jeudi 13h30 - 16h30
Tél. : 06 52 93 90 88